CTED Paris sud

Mars 2011

Fermeture Du CTED

On avance...doucement !

Mercredi 2 mars 2011, la CFDT a participé à la bilatérale prévue dans le calendrier de la fermeture du CTED. A travers cette réunion, nous souhaitions avoir des éléments sur l'évolution de l'accompagnement du personnel. Nous avons pu faire un point exhaustif de la situation, ce jour, et l'on peut raisonnablement penser que les choses évoluent plutôt dans le bon sens mais rien n'est complètement bouclé et surtout l'ensemble des collègues doit être satisfait...
C'est pourquoi, nous resterons extrêmement vigilants quant à la suite de cette fermeture et de l'accompagnement et nous ne lâcherons rien jusqu'au bout.

Où en est-on ?

Comme vous l'avez appris en fin de semaine, la DOTC sud a accepté **de créer une brigade d'après-midi au STM Brune.** Cette décision répond à une demande très forte et permet d'entrevoir des postes correspondants à ceux existants. Seulement, quelques variantes d'horaires viennent « perturber » le changement, mais étant donné le temps de négociation dans lequel nous sommes, des ajustements seront peut-être envisageables.
Tel que nous l'avons fait lors de la réunion, nous allons reprendre chaque activité :

Les BAL : sur cette activité, les 2 agents qui souhaitent continuer leur activité et qui sont en plus des agents très expérimentés pourront continuer leur activité en conservant leur régime de travail du lundi au vendredi mais de 10 h à 18h (au lieu de 8h-16h). Ce changement d'horaires s'explique par l'heure d'ouverture des PPDC. Pour le moment, nous ne savons pas sur quelle PPDC cela se fera car il faut une certaine place pour la zone de stockage.

Billet et MA Retour : Pour cette population qui est la plus nombreuse et surtout la plus vulnérable, l'ouverture de la brigade d'après-midi permet d'entrevoir des solutions qu'on craignait ne pas connaître.
Me Poidevin RH de Wissous, qui assistait à cette réunion, a proposé de venir sur le site du CTED (ou son équipe) afin de vous rencontrer individuellement pour mieux vous connaître mais également pour parler de votre situation, de votre activité à venir, etc… La CFDT salue cette démarche qui ne saurait que vous aidez afin d'appréhender au mieux la suite. De plus, vous pourrez aborder lors de ces rencontres, les formations qui existent et qui pourront vous être proposées.
Les nouveaux horaires proposés figurent sur un document annexe.
Le bilan des propositions est assez clair : **21 agents, du Billet et des MA Retour, sont à reclassés.**
9 seront sur des postes du matin (5 du Billet + 4 des MA Retour), 9 seront sur des postes d'après-midi et enfin 3 resteront sur des horaires de mixte.

→

Bien-sûr, quelques changements d'horaires apparaissent mais nous sommes parvenus à obtenir que vous restiez au plus près possible de ce que vous vivez aujourd'hui, tout en tenant compte, malgré tout, des réalités. Sur cet aspect, la CFDT est satisfaite de voir que des « efforts » ont été faits afin de perturber au minimum la vie de ces salariés qui connaissent depuis pas mal d'années déjà, de nombreux changements ! Cependant, quelques demandes continueront à être portées comme celles qui amèneraient certains collègues à finir leur service à 20h15 !
C'est pourquoi nous insistons sur la nécessité de bien profiter de la rencontre dont vous pourrez bénéficier avec des responsables de Wisssous, pour aborder tous ces sujets. Afin que tout le personnel puisse y accéder de la même façon, des « interprètes » seront présents pour accompagner les agents malentendants du site.

Les 2 étudiants : Le CTED employait sur l'entraide 2 étudiants à 20% les samedis. Ces derniers étaient la plupart du temps cantonnés sur Paris 06 PDC. Aussi, et étant donné la situation du samedi sur ce site, il a été décidé de les positionner définitivement sur Paris 06.

L'entraide : Là aussi, de nombreux agents sont à reclasser. Pour le moment, seuls 4 ont été positionnés et 2 autres sont en inaptitude de distribution. Pour les autres, le temps est encore à l'écoute des souhaits mais la volonté de la direction est de conserver leur expertise sur la DOTC (PDC, PPDC) Des entretiens auront lieu mais aucune proposition de postes ne sera faite.

Les encadrants : Comme nous nous en doutions, il s'agit de la population qui sera la plus difficile à reclasser et en dehors des 2 qui devraient pouvoir intégrer la DDI (retour de la régulation), il s'agira de bien les accompagner malgré l'embouteillage que nous connaissons depuis le projet encadrant (21 sont encore à reclasser !) La CFDT a demandé à la DOTC de soutenir très fortement les démarches qu'ils entreprennent, en soulignant le caractère urgent et exceptionnel d'une fermeture et le besoin qu'ils ont de vite retrouver un « vrai poste » !

La CFDT a également réitéré sa demande que **les 500 € d'indemnités exceptionnelles soient donnés, indépendamment des autres indemnités, c'est-à-dire, en plus !** Sur les montants alloués à l'accompagnement fonctionnel, la CFDT n'a pas indiqué de montant spécifique mais a souligné la trop grande différence suivant le choix de reclassement, autrement dit nous souhaitons que tout le personnel obtienne une somme qui récompense bien tout le chamboulement généré par cette fermeture.

Comme vous le voyez, la CFDT continue à agir et à exiger le meilleur pour vous, afin que cette fermeture soit vécue le mieux possible. Aujourd'hui, le temps est encore à la négociation et aux discussions.
La direction a annoncé que le déménagement ne serait pas fait au compte-gouttes mais plutôt de façon groupée de sorte que l'intégration soit plus facile.
Il reste encore un peu de temps pour vous exprimer et dire ce qui ne convient pas à votre situation, alors n'hésitez pas et contactez-nous

Contact : OUMEDJKANE Benjamin (0633007109)